

EXAMEN PROFESSIONNEL DE PROMOTION INTERNE D'INGÉNIEUR TERRITORIAL

SESSION 2016

ÉPREUVE DE PROJET OU ÉTUDE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

L'établissement d'un projet ou étude portant sur l'une des options choisie par le candidat, au moment de son inscription.

Durée : 4 heures
Coefficient : 5

SPÉCIALITÉ : PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES

OPTION : DÉCHETS ET ASSAINISSEMENT

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni votre numéro de convocation, ni signature ou paraphe.
- ♦ Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) **autre que celles figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier** ne doit apparaître dans votre copie.
- ♦ Seul l'usage d'un stylo à encre soit noire, soit bleue est autorisé (bille non effaçable, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou pour souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- ♦ L'usage de la calculatrice autonome et sans imprimante est autorisé.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 31 pages

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué
S'il est incomplet, en avertir le surveillant**

- Vous préciserez le numéro de la question et le cas échéant de la sous-question auxquelles vous répondrez.
- Des réponses rédigées sont attendues et peuvent être accompagnées si besoin de tableaux, graphiques, schémas...

Vous êtes ingénieur territorial au sein d'un service qui assure la maîtrise d'ouvrage pour la compétence déchet dans une commune de 80 000 habitants.

La collectivité s'est récemment engagée dans une démarche d'Agenda 21 et souhaiterait développer davantage la réduction et la maîtrise des déchets à la source.

Parmi toutes les actions envisageables, le développement du compostage de proximité constitue une priorité pour l'exécutif.

Le directeur général des services techniques vous demande de mener une réflexion pour le projet de développement du compostage de proximité sur le territoire communal en répondant notamment aux questions suivantes.

Question 1 (5 points)

Après avoir rappelé les enjeux sous-jacents du développement du compostage de proximité, vous préciserez le cadrage réglementaire et urbanistique à respecter pour le développement de cette nouvelle filière locale.

Question 2 (5 points)

Après avoir rappelé les réticences éventuelles de la population vis-à-vis du projet, vous préciserez les différentes solutions organisationnelles envisageables ainsi que les actions à mener pour faire adhérer la population au projet.

Question 3 (5 points)

Après avoir indiqué le type de déchets pouvant faire l'objet de compostage, vous préciserez les différents procédés techniques existants et leurs conditions de mise en œuvre.

Question 4 (5 points)

Après quelques mois de mise en service, certains dispositifs de compostage ont évolué et se sont transformés en décharge sauvage. Après avoir analysé ces dérives et identifié les moyens de résorption, vous proposerez les mesures de prévention pour éviter que cette situation ne se généralise.

Liste des documents joints:

Document 1 : « Plaquette d'information « Le compostage domestique » » - *Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie* - Novembre 2013 - 2 pages

Document 2 : « Compostage de déchets non dangereux ou matière végétale » - Extrait de la nomenclature 2780 - *INERIS* - consulté en janvier 2016 - 2 pages

Document 3 : « Le compostage de proximité des bio déchets dans les collectivités : des solutions locales pour une véritable démarche de territoire ! » - *Association GESPER* - Octobre 2011 - 1 page

Document 4 : « Je composte mes déchets au pied de mon immeuble » - *Syndicat*

mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets - consulté en janvier 2016 - 2 pages

- Document 5 :** « Modalités de déclaration préalable de travaux, Rubrique autorisation d'urbanisme » - www.service-public.fr - 21 septembre 2015 - 3 pages
- Document 6 :** « Circulaire relative aux règles de fonctionnement des installations de compostage de proximité » - *Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie* - 13 décembre 2012 - 4 pages
- Document 7 :** « Je composte mes déchets dans mon quartier » - *syndicat mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets (SYBERT)* - consulté en janvier 2016 - 2 pages
- Document 8 :** « Norme NFU 44-051 » - *entreprise SEDE* - Avril 2006 - 1 page
- Document 9 :** « A la découverte du compostage en pied d'immeuble » - *Syndicat mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets (SYBERT)* - consulté en janvier 2016 - 2 pages
- Document 10 :** « Je composte mes déchets dans un composteur accéléré » - *Syndicat mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets (SYBERT)* - consulté en janvier 2016 - 2 pages
- Document 11 :** « Lutte contre les dépôts sauvages en Haute-Garonne » (extrait) - *Direction Départementale des Territoires Haute-Garonne* - Février 2012 - 4 pages
- Document 12 :** « Lutter contre les décharges sauvages » (extrait) - *Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature Isère* - Novembre 2012 - 3 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du CFC.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension